

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	16d. au-dessus de 0.	63 deg.	27 pou. 5 lign. Pluie.	Ouest.	Couvert.
Midi...	181. au-dessus	70 deg.	27 pou. 3 lign.	Idem.	Fine.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h.	0 h.	6 h.	Dernier quart.	50	
19 min.	1 min.	42 min.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.
ON S'ABONNE :
Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 37, et grande rue Mercière, n° 52, au 2me.
Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Just, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoin et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.
PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Lyon, 31 août 1837.

Dans quelques jours nous jetterons un coup d'œil rapide sur les élections, sur la lutte électorale dont notre ville est ce moment le théâtre ; nous dirons comment nous entendons les devoirs du conseil municipal, nos vœux pour sa conduite future, nos intentions en y faisant entrer des hommes de l'opposition.
Pour aujourd'hui nous nous contenterons de dire quelques mots sur l'élection de M. Bergier, notre candidat. Jamais les trois partis, légitimiste, juste-milieu et patriote, ne s'étaient plus nettement posés ; en aucune élection leurs camps n'avaient été mieux séparés, leurs partis plus serrés ; tous trois avaient de belles espérances. Les électeurs avaient répondu à l'appel. Les souvenirs de la révolution de juillet n'est qu'un acte de révolte, et 89 votants avaient porté M. Casati.
Le juste-milieu s'était agité dans tous les sens ; intrigues, calomnies, promesses, il avait tout prodigué ; nulle porte à laquelle il n'eût frappé, nul étage que ses limiers n'eussent monté pour porter leurs lettres pleines de menaces ; ses commissaires, ses agents, ses valets de ville, il a tout mis en course : il a eu cent voix.
Nous avons dit aux électeurs, nous, patriotes, qui n'avaient rien à donner : Nous vous présentons pour candidat un homme pur, honnête, indépendant par sa fortune et plus encore par son caractère, un homme qui partage nos opinions. Et les électeurs lui ont donné cent cinq voix. Lui n'avait obtenu la majorité ; le juste-milieu s'est mis de nouveau à l'œuvre : quêteur et mendiant, il a sollicité des votes légitimistes ; il a été honteusement repoussé. Nous nous plaignons à rendre justice à des hommes dont les principes sont diamétralement opposés aux nôtres, les légitimistes sont restés fidèles à leur opinion.
Le juste-milieu a été battu et notre candidat a été proclamé avec 112 voix, sept de plus que le premier jour. Voulez-vous dire encore que nous ne sommes qu'une opinion, que nos opinions n'ont point d'écho, que partout nous sommes repoussés comme des perturbateurs ? — Vous savez bien que vous mentez ! Vous saviez bien, quand vous faisiez distribuer, à la porte même de la salle d'élection, une brochure imprimée où vous parliez d'intrigues, vous saviez bien que vous étiez les seuls intrigants qui s'agitassent. Vous avez cru que dans cette cité de Lyon, que tant de boulets ont labourée, que l'imperitie de ses magistrats a livrée à tant de malheurs, tout patriotisme était éteint, toute opposition morte, toute opinion libre et indépendante réduite à n'avoir ni organe, ni espérance.
Vous vous êtes trompés. Lyon veut le calme ; il en a besoin pour son industrie, pour son commerce. Nous ferons tous nos efforts pour le maintenir toujours. Mais Lyon veut des conseillers municipaux qui s'occupent des affaires de la commune et non des leurs, des hommes qui sachent pourquoi et pourquoi on paie des taxes accablantes et comment on dépense l'argent, prix des sueurs de ses enfants ; des candidats, que les électeurs ont honorés de leurs suffrages, auront le courage de remplir cette tâche.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

SECTION DE PIERRE-SCIZE.

Deuxième tour de scrutin.

Nombre des votants,	82
M. Falconnet,	62
M. Briandot,	14
M. Phélip,	4
Voix perdues,	2

SECTION DU JARDIN-DES-PLANTES.

Les électeurs de cette section se rassembleront demain vendredi, à neuf heures du matin, dans la salle de Henri IV, à l'Hôtel-de-Ville, pour nommer un conseiller municipal, en remplacement de M. Morel, démissionnaire.
Le candidat patriote est M. PHILIBERT PERRIN.

UNE DISTRIBUTION DE PRIX A L'INSTITUT DES SOURDS-MUETS.

Lorsqu'à travers les paisibles études et les peines si passagères d'une insouciance jeunesse, nous avons enfin acquis dans la société une position, but éternel de nos premiers desirs ; lorsque, secouant joyeusement la poussière des bancs, nous sommes parvenus à ne devoir notre existence qu'à notre seul travail, il nous arrive parfois de jeter un regard en arrière et de comparer notre situation présente, avec ses amers déboires, ses tristes déceptions, à notre vie passée, où, au milieu de quelques épines qui entravaient notre marche, nous n'avions pas du moins cette cruelle pensée qui se dresse incessamment à nos regards, qui aggrave nos peines et empoisonne nos joies, la pensée du lendemain ! Et n'est-il point doux alors de se transporter à l'une de ces brillantes solennités, où nos jeunes ambitions s'agitaient fortement, où nos cœurs battaient avec violence au moment de voir décerner une couronne, récompense tant désirée, qui devait indemniser de ses veilles et de ses travaux un lauréat de seize ans, tout rouge d'orgueil et de bonheur ! Pour moi, quoique cette époque ne soit pas encore bien éloignée de moi, je ne me rappelle point sans émotion ces deux anniversaires, et, en écoutant aujourd'hui les discours d'usage, je me souviens de nos trépignements et de nos murmures à ces lectures préliminaires que nous trouvions si longues.
J'ai assisté l'autre jour à l'une de ces cérémonies, et je sens le besoin d'épancher les émotions étranges que me fit ressentir le spectacle qui se déroula devant moi. Figurez-vous une large et vaste enceinte en plein air, disposée en amphithéâtre ; au fond, une table chargée de prix ; des deux côtés, des bancs sur lesquels étaient rangés ces intéressants et malheureux enfants à qui une nature avare a refusé deux sens et qu'elle a privés des plus douces sensations de la vie. Mais aussi quelle expression apparaît sur ces jeunes visages ! que d'idées jaillissent de ces regards si mobiles et si vifs ! que de pensées se font comprendre dans ces gestes gracieux et multipliés ! Car pourquoi ne serait-il point permis de supposer qu'en leur enlevant, pour ainsi dire, la moitié de leur existence, la nature leur a départi en échange un esprit plus fin, une organisation plus nerveuse et plus forte, une plus large portion d'intelligence ? N'est-il point vrai, en effet, que l'homme qu'un accident funeste a privé d'un bras ou d'un œil retrouve dans celui qui lui reste ou la vigueur et l'adresse de ses deux membres, ou l'énergie et la subtilité des deux organes de la vue ?

Que ce ne soit point là une preuve, mais bien une simple présomption, je l'accorde. Et cependant, si vous aviez assisté comme moi à cette touchante cérémonie, la même pensée vous serait venue sans doute. Les paroles me manquent pour dépeindre ces jeunes filles, vêtues de noir et de blanc : — de noir, parce qu'elles ont pris d'avance le deuil de toutes les jouissances du monde, de toutes les joies de la vie ; de blanc, parce que cette

couleur est le symbole de la virginité de leur âme ; — ces enfants qui s'élancent au premier signe et viennent étaler leur science avec une vérité frappante pour tous les assistants, entendant le sens d'une longue phrase à quelques gestes multipliés avec une incroyable rapidité, comprenant un regard, saisissant la parole au seul mouvement des lèvres.

C'était là, croyez-moi, une attendrissante solennité. C'était une même et universelle émotion qui parcourait tous les rangs de l'assemblée, à l'aspect d'un si immense résultat obtenu de ces organisations d'abord impuissantes et imparfaites. Mais aussi quelle vertu pieuse et bienfaisante, quel travail persévérant, quelle inaltérable patience il a fallu déployer pour initier à la vie et aux secrets de la science ces intéressantes victimes ! Combien est noble et généreux le dévouement de ces hommes qui sacrifient courageusement tous leurs instants et consacrent leurs jours à donner en quelque sorte une existence aux malheureux élèves dont ils ont entrepris l'instruction ! Aussi, l'institution de l'abbé de L'Épée est-elle l'une des plus vertueuses conceptions que le génie ait pu engendrer, l'une des pensées les plus belles qui fassent honneur à l'humanité. E. L.

La loge maçonnique des disciples de Fénélon, Orient de Paris, a ouvert pour les ouvriers sans travail de Lyon une souscription qui a produit 50 fr. La réunion philanthropique de Longwy y a joint 15 fr., et le total de 65 fr. a été envoyé à la loge d'Équerre et Compas, à Lyon. Cette loge a versé cette somme à la souscription ouverte au Censeur pour les ouvriers lyonnais. Nous remercions ces diverses loges et nous les engageons vivement à continuer leurs louables sacrifices, car il y a dans nos murs bien des misères à secourir.

On nous adresse la lettre suivante :

Nyons, 22 août 1837.

Monsieur le rédacteur,

La corporation des avoués attend depuis long-temps sa constitution définitive, et il est à déplorer que la question si souvent soulevée au sujet de la désastreuse ordonnance du 27 février 1822 n'ait point encore été tranchée par une loi qui leur eût donné des garanties de stabilité et d'indépendance, en fixant irrévocablement leurs droits et leurs attributions.

Le tribunal de Nyons (Drôme) vient de rendre, à l'encontre des avoués de notre ville, une décision qui porte une grave atteinte à leurs intérêts. Favorable aux prétentions de trois avocats, il vient d'enlever au corps des avoués le droit de plaider, ne leur laissant pour toute consolation que les incidents relatifs à la procédure et les demandes de nature à être jugées sommairement. Cette décision, exécutoire après les vacances, leur permet de plaider encore une huitaine.

Cette mesure, qui n'a été provoquée que par esprit d'un monopole égoïste, pour ne rien dire de plus, n'a pas manqué d'exciter l'étonnement et le murmure des officiers ministériels que la sentence doit atteindre, et auxquels elle ravit inopinément le droit sacré de la défense.

Heureusement, MM. les avoués se trouvent placés dans des circonstances les plus favorables ; car, pour faire infirmer une décision si soudaine et si insolite, ils n'ont qu'à invoquer une des dispositions de la fameuse ordonnance que MM. les juges ont prise pour fondement de leur jugement. L'article qui les protège, et qui établit une exception en leur faveur, est celui qui leur permet de plaider toute espèce d'affaires toutes les fois que les avocats ne sont pas en nombre suffisant pour l'expédition des causes.

Or, quels que soient les motifs qui aient déterminé MM. les juges à enlever aux avoués attachés à leur tribunal une de leurs plus belles attributions, nous avons lieu de croire que leur décision ne pourra être maintenue dans l'état des choses. Il est à

LA ROSE DE SAINTE CÉCILE.

I.

l'invasion des Français en Espagne est jugée. Nous ne remercions en conséquence ni sur l'illégitimité des motifs qui la motivent, ni sur les désastres événements dont elle fut la cause. Notre but n'est pas de reproduire des détails renfermés dans vingt ouvrages contemporains, mais de relater un petit ouvrage des publicistes qui ont écrit sur l'Espagne, et qui n'est pas moins authentique pour cela, puisque nous le tenons de la bouche même d'un des principaux acteurs qui eut un rôle d'y figurer.
Il avait, en 1808, dans un petit village appelé Mejordada, sur la rive droite du Xarama, et célèbre par la chapelle de sainte Cécile paroissiale, l'une des plus riches du monde chrétien, un moinelet espagnol, qui attendait pour se marier que sa conscription lui eût enlevé pour quelques années son existence ou la lui eût assurée pour toujours. Petit, mais vigoureusement bâti, comme la plupart des paysans espagnols, il avait une figure fortement caractérisée, des yeux bleus et teints basané. Son front était partagé par une large cicatrice qu'il avait reçue un soir sur le grand chemin qui conduit au petit village de Madrid : ce qui semblait prouver que les brigands espagnols ne sont pas encore une tradition locale. Inezilla n'appartenait pas à une condition plus élevée : elle servait à l'auberge de la Fontaine-d'Or à Mejordada. Elle n'était pas plus pauvre que lui, mais elle était plus pauvre que lui, car son ambition, beaucoup d'amour, de bons bras et de deux jeunes gens plus insoucieux de l'avenir et plus amoureux de la vie, n'avaient pu lui faire acheter un trône qu'il avait rêvé de conquérir, Napoléon avait envoyé en Espagne une armée française commandée par les généraux les plus illustres de son époque, et les soldats des pacificateurs et non des conquérants, elle avait été accueillie d'abord par ce peuple, qui voyait dans les Français des amis et non des ennemis. Le cri de liberté avait été entendu, et les Français avaient nettoyé les rues, comme l'écrivait Marat dans son rapport, pénétra en quelques instants

dans les provinces les plus éloignées, dans les hameaux les plus déserts. Partout l'agriculture fut abandonnée ; et si la bêche ne resta pas inactive au milieu des sillons qu'elle était destinée à féconder, c'est que chaque laboureur s'en était fait une arme. Grandis avec le danger et devenus soldats par patriotisme, fermiers, marchands, moines, étudiants et nobles rivalisèrent de courage, de zèle et de désintéressement. Le mulletier Francesco ne fut pas le dernier à dérouiller son espingole. En vain Inezilla mouillait de ses larmes le visage de son amant et lui disait :

— Que peuvent tes deux bras pour l'Espagne, Francesco ? Repousseras-tu seul les soixante mille Français répandus dans nos provinces ? Ta participation décidera-t-elle d'une seule victoire ? Et la croix et les grades que tu peux conquérir sur un champ de bataille vaudront-ils jamais les caresses d'Inezilla ?

Francesco secouait tristement la tête.
— Un trône ne les vaudrait pas, mon amour, reprenait le jeune mulletier ; mais les Français pillent nos églises, ravagent nos terres et déshonorent nos femmes. Souffrirons-nous tranquillement cette oppression et ces exactions infâmes, et pouvons-nous sans lâcheté conduire nos mules ou nos charrettes, tandis que le canon gronde à Madrid et que l'on se bat dans les montagnes ?

Ces raisons n'étaient guère du goût d'Inezilla. Comme toutes les femmes qui aiment, la jeune Espagnole ne comprenait pas qu'aucun intérêt pût entrer en balance avec celui de sa tendresse ; mais fortifié dans sa résolution par le sentiment de son devoir, Francesco restait inébranlable. En effet, une proclamation de la junte de Séville avait fait appel à tous les patriotes espagnols pour qu'ils s'enrôlèrent en corps isolés dans leurs provinces. Les alcaldes avaient été chargés, par le gouvernement général, de recueillir les enrôlements et de fournir des armes à tous les volontaires qui en auraient besoin. Francesco fut désigné pour aller joindre l'armée de Castagnos, dans l'Andalousie. Quand le jour de la séparation fut arrivé, le jeune guerillero s'approcha d'Inezilla, agenouillée devant une petite madone. Il se prosterna à ses côtés et lui dit en lui tendant une fleur blanche en laiton : « Tiens, c'est la rose de sainte

Cécile. L'archevêque de Barcelone en fit don à ma mère le jour de son mariage ; conserve-la en souvenir du pauvre Francesco, elle nous portera bonheur à tous les deux ! »

En disant ces mots, le jeune Espagnol s'arracha des bras de la matresse et se mit à marcher précipitamment ; mais ce ne fut pas sans retourner plus de vingt fois la tête, et sans envoyer sur ses doigts quelques baisers mouillés de larmes à la jeune fille. Inezilla suivit son fiancé des yeux tant qu'elle put l'apercevoir, et il avait depuis long-temps disparu, qu'elle agitait encore la rose blanche de sainte Cécile.

II.

Le siège de Saragosse avait eu lieu. Les habitants s'étaient défendus avec une admirable opiniâtreté : ils avaient, comme les Français au siège de Calais, ramassé les boulets rouges qui labouraient leurs remparts, et les avaient renvoyés, brûlants encore, dans la tranchée des assaillants. L'Espagne de Charles-Quint et d'Isabelle de Castille n'eut pas de plus énergiques dévouements et de plus héroïques résistances. Malgré les triomphes des Français dans le royaume de Valence et dans l'Andalousie, les Espagnols avaient prouvé qu'une nation à demi vaincue, et dont le territoire est couvert d'une armée ennemie, est toujours en état de faire une guerre de détail qui, avec le temps, peut devenir fatale à ses envahisseurs. Quoi qu'il en soit, le trône abdicqué à regret par Charles IV n'avait pas été plus solide sous les pieds de Ferdinand VI, et Joseph Bonaparte, non sans jeter un regard de terreur autour de lui, venait de ceindre cette couronne épineuse. La plupart des bandes de guérillas éparpillées dans les montagnes se décomposèrent momentanément, afin de recevoir de la junte suprême une direction plus régulière et plus efficace, et ces jeunes soldats d'une heure, qui avaient rivalisé de courage avec les vieux grognards d'Austerlitz, regagnèrent le foyer domestique, la tête à demi tournée vers le champ de bataille qu'ils abandonnaient, et bien déterminés à rompre cette trêve illusoire au premier appel qui partirait du gouvernement central de Séville (1).

(1) Les guérillas se partagèrent le royaume, et chacune de ces bandes fut aux Français, dans la province qui lui était désignée, tout le mal ima-

remarquer que le barreau de Nyons ne se compose que de cinq avocats, dont trois seulement suivent les audiences (et parmi eux se trouvent deux stagiaires). Il est donc fort douteux que le petit nombre de ceux qui se livrent à la plaidoirie puisse suffire pour la prompt expédition des affaires. A aucune époque, on n'a songé de ravir aux avoués la faculté de plaider certaines affaires d'un minime intérêt. Cependant, dans notre petite ville, le nombre des avocats s'est élevé jusqu'à huit. Plus tard, nous avons vu leur banc désert, et jamais les affaires n'ont été en souffrance, jamais l'administration de la justice n'a éprouvé des lenteurs et du retard. Sur six avoués attachés au tribunal, pas un ne se trouve inoccupé, et en général ils remplissent avec zèle et distinction les fonctions honorables de leur charge. Le président de leur chambre compte plus de trente ans d'exercice durant lesquels il n'a cessé de se concilier l'estime publique par sa sévère probité, son généreux désintéressement et sa délicatesse à toute épreuve. Son talent n'a pas moins contribué à lui conquérir la confiance d'une nombreuse clientèle. Et après une si longue carrière consacrée aux travaux pénibles de son état, après avoir constamment honoré les fonctions de son ministère, que lui reste-t-il? Le modeste rôle de la postulation, le fastidieux travail de la procédure.

Agréz, etc.

Depuis quelques jours l'on s'occupe à faire une route qui prend au n° 64, rue de Trion, à St-Just, et doit aller déboucher sur le chemin près de Loyasse. Déjà des murs ont été abattus et des arbres déracinés; tout fait présumer que ce passage sera bientôt livré au public.

Les travaux du chemin de l'Observance à Loyasse sont presque achevés. Dans la partie inférieure, il ne reste plus à opérer que la démolition d'une maison. Une brigade de terrassiers, composée en grande partie d'ouvriers en soie, la seule qui reste des cinq brigades que l'on employait à la confection de ce chemin, a terminé ses travaux cette semaine.

Mardi, vers dix heures du matin, un petit garçon de 10 à 11 ans, que ses parents envoyaient journellement ramasser du menu bois, et qui allait habituellement sur les bateaux chargés de charbon amarrés à la Mort-qui-trompe, près le pont du Change, a voulu malheureusement passer sur la bande d'un bateau, le pied lui a glissé et il est tombé dans l'eau. Le lit de la rivière étant très-profond en cet endroit et le courant rapide, il a été impossible de lui porter aucun secours. Son corps n'a pas été retrouvé; on a pu seulement retirer le panier qu'il portait. Nous ne savons pas encore à quelle famille appartenait ce malheureux enfant.

MARSEILLE. — Dans la journée d'hier lundi, l'état civil a enregistré 78 décès, savoir :

Décès cholériques.	— Enfants,	13	} 49
	— Adultes,	36	
Décès ordinaires.	— Enfants,	15	} 29
	— Adultes,	14	

78

Cette liste comprend 26 heures au lieu de 24.

Les médecins paraissent s'attendre à une diminution dans le chiffre de demain, le nombre des cas ayant été, disent-ils, moins considérable aujourd'hui.

— On nous a assuré hier au soir que 17 cas de choléra, sur lesquels 6 décès, avaient eu lieu à Aix; nous n'avons pas pu vérifier dans quelle journée ces cas s'étaient manifestés et savoir jusqu'à quel point ce bruit est fondé.

— On ajoute que quelques cas se sont déclarés à Château-Gombert et à St-Loup, dans la banlieue.

AVIGNON, 27 août. — Quelques cas isolés de choléra se sont manifestés, dit-on, sur quelques points du département de Vaucluse; mais il est difficile de savoir au juste s'il s'agit réellement du choléra asiatique. Nous avons acquis la certitude que plusieurs décès, qui avaient été attribués de la manière la plus formelle à ce mal, ont été positivement reconnus pour avoir été causés par des fièvres putrides.

D'après des lettres directes, nous devons démentir la prétendue apparition de l'épidémie à Tarascon et à Arles. Nous devons ajouter, en ce qui nous concerne particulièrement, qu'ici, malgré une longue sécheresse et des chaleurs étouffantes qui font journellement monter le thermomètre Réaumur à 28 et 29 degrés, l'état sanitaire est des plus satisfaisants. On remarque peu ou point de ces maladies du tube digestif, résultats habituels de semblables chaleurs, et la mortalité est moindre qu'elle n'était à pareille époque de l'année passée.

Nous approchons d'ailleurs du terme de cette température extrême, et il est facile, en attendant, d'en annihiler les effets

III.

Parmi ceux des patriotes qui laissèrent reposer pendant quelques mois leur espingole, pour aller recueillir le dernier baiser d'une mère mourante et sécher les larmes d'une maîtresse désolée, aucun n'était plus impatient que Francesco de regagner le petit village de Mejorada. Neuf mois s'étaient écoulés depuis son départ. Acteur et témoin des principales affaires qui signalèrent la seconde invasion des armées françaises, Francesco s'était fait remarquer par son intelligente audace, et il rapporta à Mejorada une décoration et deux blessures, gagnées sur le champ de bataille. Il arriva le 2 octobre 1808 à Alcoendas. Depuis un mois, un régiment de dragons avait établi garnison dans cette petite ville, et quoique les habitants regardassent d'un mauvais œil cette occupation, trop peu nombreux pour s'y opposer, ils n'avaient encore dirigé contre les Français aucun acte d'hostilité.

Il était tard au moment où Francesco entra dans la ville, et la posada dans laquelle la fatigue le força de s'arrêter n'était plus occupée que par deux officiers de dragons qui, les jambes étendues, fumaient silencieusement et n'interrompaient cet exercice que pour caresser une moustache jeune encore ou pour vider un verre de vin d'Espagne. Le guerillero fronça le sourcil en apercevant cet uniforme détesté. Il jeta sur les deux Français un regard dédaigneux qui eût fait honneur à un vieil hidalgo de la Navarre ou de l'Aragon; puis il alla se placer au fond de la salle, après s'être enveloppé plus étroitement de son manteau.

Le plus jeune des deux officiers posa sa pipe sur la table.

— Nous voilà donc enfin, dit-il, dans cet Espagne que nos rêves universitaires avaient enveloppée de tant de poésie. Je t'avoue qu'après avoir vu ce pays à travers les pages brillantes de Lesage et de Cervantès, la réalité m'a paru bien repoussante. Il n'y a guère ici que le ciel et les femmes qui ne m'aient pas désenchanté.

— Oui, reprit l'autre en souriant; mais tu oublies de dire

ginable. Elles rendaient compte de leurs opérations à la junte suprême de Séville, devenue, d'après d'anciens réglemens, le centre du gouvernement général du royaume.

par quelque attention sur soi-même et sur son régime, en évitant les excès de toute sorte, et surtout ceux des boissons débilantes auxquels on est naturellement enclin en cette saison. Si nous nous rappelons, d'autre part, que la précédente invasion du choléra à Marseille, dont nous éprouvâmes aussi quelques atteintes, eut lieu beaucoup plus tôt, et que tout fâcheux symptôme disparut à l'arrivée des fraîcheurs, nous trouverons pour nous dans cette remarque un nouveau gage de sécurité.

— On nous écrit de Perpignan que, le 25 du mois, un soldat du 26^e est mort du choléra dans cette ville. La même lettre confirme les cas de choléra signalés à Collioure et suivis également de décès.

— Nous regrettons d'avoir à annoncer que le choléra, qui avait déjà fait quelques victimes dans la banlieue, s'est déclaré d'une manière violente dans la commune d'Allauch. Malgré la position élevée et salubre de cette petite ville, plusieurs cas mortels ont eu lieu sur des habitants même du pays. En 1835, Allauch avait échappé à la maladie.

— Le *Garde national* annonce que, vendredi dernier, six cas de choléra, dont trois suivis de décès, ont eu lieu à Aubagne.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

(Correspondance particulière du Toulonnais par le Styx.)

Bone, 22 août.

L'expédition de Constantine partira du 15 au 20 septembre. M. le gouverneur-général est toujours à Ghelma.

Il y a, soit au camp soit à l'hôpital militaire de Bone, onze cents malades.

On compte sur notre rade près de 80 navires marchands.

La gabare *la Durance* est arrivée.

Le brick *la Palature* est parti pour Tunis, et le bateau à vapeur *le Papin* pour Alger.

— Le beau-père du bey Youssouf ainsi que la femme de ce dernier vont partir pour la France, afin d'y rejoindre, l'un son beau-fils, et l'autre son époux.

Ces malheureuses gens vivaient dans la maison de l'ex-bey, au milieu de ses meubles; tout vient d'être saisi, maison et mobilier, et ils sont obligés de fuir cette habitation où ils donnaient l'hospitalité à un fils de France.

BONE, 22 août. — Depuis le 1^{er} juillet jusqu'à ce jour il est arrivé dans notre port plus de 80 bâtiments marchands nolisés par le gouvernement et chargés de mulets et de chevaux venant de Marseille, d'Oran, de Port-Vendres et d'Alger; ces chevaux et ces mulets sont destinés aux divers corps expéditionnaires; la rade est encore aujourd'hui encombrée de navires.

Il y a deux jours tout était à la paix. M. le gouverneur-général se croyait assuré de traiter vaillamment que vaillamment avec Achmet; il portait avec lui pour plus de 200,000 fr. de cadeaux; mais aujourd'hui tout est changé: Achmet demande la guerre, et nous voilà forcés par un barbare à reprendre le rôle qui nous convient le mieux. La Providence est grande. Le matériel d'artillerie et du génie continue à être évacué sur Ghelma.

Le génie militaire travaille à faire démolir l'ancienne porte de la marine, avec tous les magasins contigus, pour en construire une autre; les travaux vont bien lentement, et la voie publique reste embarrassée par les décombres. On aurait mieux fait de rétablir les logements militaires qui sont dans un état déplorable.

Le bateau à vapeur *le Papin* venant d'Alger avait à bord M. le maréchal de camp Rulhières qui vient commander une brigade de l'armée expéditionnaire. Il a aussi amené un grand nombre d'officiers d'ordonnance et d'état-major, et des militaires appartenant aux divers corps de la division.

Le bateau à vapeur *le Styx* nous a apporté un renfort d'officiers de santé dont nos hôpitaux avaient grand besoin.

(Toulonnais.)

On lit dans *l'Ami de la Charte* de Nantes :

L'explosion de la salle d'artifices de Vincennes et l'épouvantable catastrophe qu'aurait causée l'explosion de la grande poudrière, si elle n'eût été préservée comme par miracle, attirent nécessairement notre attention sur la poudrière de Nantes, renfermée dans le château situé au milieu de la ville.

Nous avons déjà demandé que la poudrière de Nantes fut transférée hors des murs, et notre voix n'a pas été entendue, bien qu'elle n'ait trouvé chez les habitants que des approbateurs. Nous avons appuyé cette réclamation sur des décisions gouvernementales prises en faveur d'autres cités, dont les poudrières ont été enlevées comme menaçant la sûreté publique; mais des influences étrangères aux intérêts de Nantes bien entendus ont contrebalancé l'influence de ces exemples, et la poudrière continue de menacer notre ville.

que tu ne les as pas trouvées aussi complaisantes que nos Françaises. Il est dur, après avoir apprivoisé les plus austères vertus de Paris, de venir échouer contre l'entêtement d'une servante d'auberge espagnole...

Le guerillero devint plus attentif.

— Non pas, mon cher, répliqua le premier interlocuteur; la forteresse a été mieux et plus long-temps défendue, mais elle a fini par capituler.

Il prit sa pipe, la bourra, et après l'avoir rallumée :

— C'est un chapitre de plus à l'histoire de mes conquêtes. Imagine-toi, reprit-il en posant son sabre entre ses jambes, imagine-toi une jolie paysanne, à la peau brune et colorée, aux yeux noirs, à la voix douce; seize ans; enfin, orpheline de père et de mère...

Francesco était devenu très-pâle.

— Nos camarades font l'amour à la vandale, reprit l'officier français, et leurs caresses sont souvent ensanglantées. Tel n'est pas mon système. Il vaut mieux tourner une position que de la prendre d'assaut; et, en fait d'amour, Lovelace est mon Dieu. La petite a bien répandu quelques larmes et fait quelques difficultés; mais quoique l'on prétende qu'ici les femmes portent des stylets à leurs jarretières, j'en ai été quitte pour quelques morsures insignifiantes et pour quelques coups d'ongle inoffensifs. Quoi qu'il en soit, sur mon honneur! cette servante d'auberge pouvait être couronnée rosière à Mejorada.

Le verre que tenait Francesco éclata entre ses doigts. Il allongea la main sur une table voisine de la sienne et prit un couteau dont il examina soigneusement la pointe.

— As-tu une preuve de ce que tu avances? demanda l'autre dragon d'un air de doute.

— Une preuve!... murmura Francesco les dents serrées.

L'officier retourna la tête vers l'Espagnol; mais en voyant cette figure pâle et décomposée, ces yeux étincelants, ces lèvres tremblantes, il eut un instant d'hésitation.

— La voici, dit-il en découvrant une rose blanche, artificielle, à demi cachée sous le ruban de sa croix d'honneur.

Francesco franchit en un seul bond l'espace qui le séparait de la table des deux officiers, et tomba droit et menaçant devant le dragon.

Nous revenons aujourd'hui sur cette question, et nous répliquons pas à l'extérieur la poudrière de Nantes, que si on ne s'opposait à cette mesure sanitaire trahissent leur devoir et sont au moins moralement responsables de tous les malheurs qui pourraient arriver.

Et qu'on ne vienne point appuyer cette coupable résistance à un vœu généralement exprimé, sur la sécurité qu'offrent les deux paratonnerres placés sur le château, car ces paratonnerres sont d'un mauvais système et ne présentent point les garanties convenables.

Le château de Nantes peut donc sauter une seconde fois, soit par la foudre, soit par un accident quelconque, et c'est ce que nous craignons.

NOUVELLES DU LEVANT.

SMYRNE, 28 juillet. — On a encore signalé ces jours derniers quelques bateaux pirates dans les environs du golfe d'Adramittin. On pense que ce sont les mêmes dont nous avons déjà eu occasion de parler dans les précédents numéros, qui, profitant de l'impunité qui leur est laissée, exploitent ces parages. Dans les premiers jours de la semaine, une petite goëlette turque a été dépillée, et une autre tentative sur un brick anglais a échoué par l'arrivée de deux autres bâtiments. Du reste, un voyageur, arrivé ces jours derniers de Grèce, a annoncé que l'amiral Canaris avait reçu l'ordre de se mettre à la poursuite des pirates avec quelques bâtiments légers.

Notre correspondance d'Alexandrie, qui nous est parvenue par le dernier paquebot, porte la date du 18 juillet. — Méhémet-Ali se trouve toujours en Candie avec la majeure partie de la flotte, et Ibrahim-Pacha, de son côté, est retourné en Syrie avec quelque hâte, malgré le mauvais état de sa santé. Ainsi, en dépit des injonctions du cabinet anglais, toute la flotte égyptienne est sortie, moins les bâtiments que leur mauvais état empêche de tenir la mer.

Faits Divers.

La magistrature vient de faire une perte cruelle. M. de Hérain, président à la cour royale de Paris, membre de la Légion-d'Honneur, est mort en sa maison, rue de Larochefoucauld, n° 9, le 23 août. Le service funèbre a eu lieu lundi 28 août, à neuf heures du matin, en l'église de Notre-Dame-de-Lorette.

— Sur la demande formée par les marchands sédentaires de Narbonne, le tribunal de commerce de cette ville a condamné, par jugement du 22 août, le sieur Astruc (Moïse-Amédée) à cesser la vente à l'encan qu'il avait commencée la veille et à tous les dépens.

— Le journal *la France* annonce que le général Donnadieu, dernièrement condamné par la cour d'assises et dont le pourvoi a été rejeté par la cour de cassation, a été arrêté à son domicile et écroué à Ste-Pélagie pour y subir sa peine.

— M. Gretsch, conseiller-d'état russe, a été chargé par son auguste maître d'envoyer des articles à la presse française, pour faire ressortir les bienfaits du gouvernement de Nicolas auprès des Français qui ne les ont pas encore assez appréciés. Comme ces articles doivent être soumis auparavant à la censure impériale, M. Gretsch a dû préalablement à son gouvernement l'autorisation de conclure le traité avec deux journaux, lesquels avaient été mis en rapports avec lui.

Ainsi, deux feuilles françaises, l'une quotidienne et l'autre semi-mensuelle, subiront la censure russe.

— On écrit du canton de Glaris :

Trois paysans des Obbordberge, près Linthal, ont fait semaine dernière l'heureuse ascension du mont Todi, qui jusqu'alors passait pour inaccessible. Ils ont arboré sur la cime un petit drapeau qu'au moyen de télescopes on apercevait distinctement depuis les bords de Stachelberg. Le courtier, M. F. Dürler, de Zurich, accompagné de deux montagnards, a opéré cette ascension, après avoir passé la nuit sur l'Obersandalp. A une heure de l'après-midi, on voyait un drapeau rouge flotter sur la cime de cette montagne.

— M. le ministre de l'intérieur, dans une circulaire qu'il

— Cette rose est à moi! s'écria-t-il d'une voix sourde.

— Qui es-tu donc pour parler ainsi?

— Qui je suis! je suis le fiancé d'Inezilla!

— Oh! oh! je te comprends, reprit le dragon en essayant de sourire; nous avons ici deux sabres parfaitement affilés, et l'une nous servira de second témoin. Es-tu prêt?

— Non, reprit l'Espagnol avec une sanglante ironie; si sort le favorisait, Inezilla continuerait à être ta maîtresse, et tu serais deux fois victime. Les chances ne sont pas égales, officier!

En prononçant ces mots, Francesco saisit son rival à la gorge et le frappa de deux coups de couteau, sans que le compagnon du malheureux Français eût eu le temps d'arrêter le bras de l'assassin. Le jeune Espagnol contempla sa victime avec un plaisir farouche; puis se tournant vers l'autre dragon, qui rigolait sur lui le canon d'un pistolet, il lui dit avec un air souriant :

— Casse-moi la tête : tu me rendras service.

Arrêté dans l'auberge d'Alcoendas, le guerillero fut conduit à Madrid, dont cette petite ville n'est éloignée que de trois lieues. Francesco était signalé comme un chef de bande redoutable, et il avait partagé un peu la célébrité qui environnait les réputations naissantes encore d'Empeinado, du cuisinier du pasteur et du médecin. Il faut ajouter, pour l'intelligence de la scène qui va suivre, que Joseph Bonaparte, qui venait de faire récemment son entrée à Madrid, ne se dissimulait pas que son trône reposait sur un foyer à demi éteint, que la mort imprudente pourrait embraser de nouveau. C'est en effet une singulière destinée que celle de ce prince, qui, malgré son chant pour l'obscurité, disposait à contre-cœur d'un pouvoir sous le poids duquel il fléchissait, et qui, sans aimer la gloire, devait combattre bravement, quoiqu'inutilement, pour le servir. Joseph Bonaparte, qui, sous le rapport du génie et de la fermeté, n'était pas même l'ombre de son frère aîné, voyait que l'emploi de la force ouverte ne lui réussirait pas dans un pays religieusement attaché à ses royautés indigènes, à ses mœurs, à son inquisition, à sa noblesse et à ses préjugés.

persuadé en un mot qu'on ne soumettrait jamais l'Espagne à l'assassinat, voulut essayer de la clémence. Francesco lui offrit

adresser aux préfets des départements, appelle particulièrement l'attention de ces fonctionnaires sur la distinction à faire entre les chemins vicinaux et les rues. Le résultat de la jurisprudence constante du conseil-d'état est que les modifications apportées à la législation sur les chemins vicinaux, par la seconde loi du 31 mars 1836, doivent étendre leur action non-seulement sur la partie des chemins vicinaux de grande communication située en rase campagne, mais encore sur les rues qui sont la continuation de ces lignes vicinales.

Mais, à l'égard des alignements que donnent les préfets dans les rues faisant partie des chemins vicinaux de grande communication, les arrêtés de ces fonctionnaires publics ne peuvent modifier les alignements de ces rues, lorsque les plans en ont été arrêtés au conseil-d'état et homologués par les ordonnances royales, auxquelles ils doivent se conformer dans toutes leurs décisions à cet égard.

Une proposition tendant à admettre dans les galeries des palais de Guidhall un certain nombre de dames pour honorer et servir de cortège à la reine d'Angleterre, qu'elle assistera au dîner qui lui est offert par la ville de Londres, a été repoussée. Un opposant a objecté très-vivement que le vin de Champagne devant jouer un rôle dans cette affaire, il n'était pas prudent d'exposer les dames aux funestes effets d'une orgie. L'argument est peu galant.

L'empereur de Russie a quitté Saint-Petersbourg le 10 pour se rendre dans les provinces méridionales de l'empire. L'impératrice a également quitté Saint-Petersbourg pour se rendre à Moscou.

Nous lisons dans l'Echo du Peuple de Poitiers, du 29 août : Depuis bientôt six mois que M. Gougeard, notre gérant, est en prison, nous sommes dans une incertitude pénible, et nous sommes chaque jour à regretter que la chambre des mises en accusation ne nous ait pas renvoyés devant la cour d'assises, au lieu de se prononcer favorablement à notre égard. Il y a long-temps que notre sort est décidé; nous aurions été appelés devant nos pairs, et le monde sait bien quel eût été le verdict qu'ils eussent prononcé. Aujourd'hui telle est la fausseté de notre position, que nous ne pouvons espérer obtenir justice que lorsque ce sera le bon plaisir de MM. les gens du roi. Que M. le procureur-général y songe bien, c'est sur lui que retombera tout l'odieux de la manière d'être de MM. les justiciers vis-à-vis notre gérant. Puisque l'emprisonnement est une mesure pénible de notre législation, ne serait-il pas mieux qu'on fit en sorte de le faire durer le moins de temps possible? L'avenir n'est à personne, monsieur le procureur-général, et jamais l'on ne se joue impunément de la liberté des hommes!

Voici comment sont distribués sur le sol de France 151 régiments d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie :

- Infanterie de ligne. — 1er régiment à Oran, 2e Paris, 3e Strasbourg, 4e Grenoble, 5e Angers, 6e Avesnes, 7e Valenciennes, 8e Lyon, 9e Périgueux, 10e Paris, 11e Alger, 12e Marseille, 13e Bastia, 14e Phalsbourg, 15e Nancy, 16e Strasbourg, 17e division des Pyrénées-Orientales, 18e Marseille, 19e division des Pyrénées-Occidentales, 20e Lorient, 21e Macon, 22e Grenoble, 23e Oran, 24e Oran, 25e Nantes, 26e Perpignan, 27e Versailles, 28e La Rochelle, 29e Versailles, 30e Besançon, 31e Lyon, 32e Metz, 33e Douai, 34e Dijon, 35e Cherbourg, 36e Chollat, 37e Quimper, 38e Orléans et Blois, 39e Montbrison, 40e Caen, 41e Lyon, 42e Verdun, 43e Evreux, 44e Rueil, 45e Parthenay, 46e Strasbourg, 47e Afrique et Allais, 48e division des Pyrénées-Orientales, 49e Paris, 50e Metz, 51e Courbevoie, 52e Nancy, 53e Lille, 54e Lille, 55e Clermont-Ferrand, 56e Lyon, 57e division des Pyrénées-Orientales, 58e Bordeaux, 59e Paris, 60e Versailles, 61e Montpellier, 62e Afrique et Avignon, 63e Afrique et Toulon, 64e Belfort, 65e Paris, 66e

l'occasion de la signaler. Son meurtre avait retenti dans tout Madrid, et en lui accordant sa grâce, Joseph Bonaparte espérait faire oublier jusqu'à un certain point les méfaits de son avènement. Il fit amener Francesco devant lui, que les Espagnols appelaient l'alcade de Madrid, et entouré du général Gouvion-Saint-Cyr, du grand duc de Berg et du général Dupont qui n'avait pas encore conclu la capitulation de Baylen.

Joseph Bonaparte était un homme de taille moyenne, et qui semblait beaucoup à Napoléon, dont il avait adopté l'uniforme. — Tu as assassiné un officier français, dit-il à Francesco d'un ton sévère.

— C'est vrai, répondit celui-ci avec assurance; et si je regrette quelque chose au monde, c'est de n'avoir pu tuer tous ceux qui sont en Espagne, sans t'en excepter (1).

Le prince fit un mouvement d'indignation. — Si je ne consultais que les lois de la guerre, reprit-il d'une voix légèrement altérée, tu serais fusillé dans cinq minutes; mais je connais ton histoire, et je n'ai pas été le dernier à plaindre ton infortune. Si ton malheur n'absout pas ton crime, il en atténue l'horreur, et je suis disposé à user de clémence envers toi. — Francesco sourit amèrement.

— Tu prétends clémence, dit-il en regardant le prince en face. — C'est une preuve de faiblesse et une lâcheté. Tu n'ignores pas que tu cesseras de faire saccager nos églises par tes soldats, de livrer nos femmes à tes officiers, tu crois que nous sommes de te haïr et de te combattre? Vain espoir! nous n'aurons pas oublié les dévastations de Cordoue, ni les massacres de Séville. Tant que les Espagnols auront assez de poudre pour faire une escopette, assez d'acier pour faire un poignard, tu seras notre ennemi à combattre, des assassinats à redouter!

— Tu étais devenu pâle de colère. D'un geste impérieux, il se pencha dans le fourreau dix épées qui venaient d'en sortir; — Une bonne action nous vaudra mieux que cent victoires, dit-il.

— Tu es un péché d'assassiner un Français? — Non; on fait une œuvre méritoire en délivrant la patrie de ces insolents oppresseurs.

(Catechisme espagnol, chap. 3.)

Italie et Pont-Saint-Esprit, 67e Grenoble. Infanterie légère. — 1er Rouen, 2e Alger, 3e Lyon, 4e Pyrénées-Occidentales, 5e Mézières, 6e Paris, 7e Paris, 8e Thionville, 9e Paris, 10e Toulouse, 11e Laval, 12e Arras, 13e Rennes, 14e Strasbourg, 15e division des Pyrénées-Orientales, 16e Paris, 17e Bone, 18e division des Pyrénées-Occidentales, 19e Paris, 20e Briançon, 21e division des Pyrénées-Orientales.

Cavalerie. — Carabiniers: 1er à Verdun, 2e Lunéville. Cuirassiers: 1er à Paris, 2e Amiens, 3e Haguenau, 4e Vesoul, 5e Orléans, 6e Neufbrisac, 7e Stenay, 8e Toul, 9e Sedan, 10e Pont-à-Mousson.

Dragons: 1er à Melun (dit dragons d'Orléans), 2e Commercy, 3e Huminguer, 4e Lyon, 5e Compiègne, 6e Auch, 7e Versailles, 8e Lunéville, 9e St-Germain-en-Laye, 10e Beauvais, 11e Paris, 12e Nancy.

Chasseurs: 1er au Mans, 2e Paris, 3e Epinal, 4e Thionville, 5e Meaux, 6e Rambouillet, 7e Carcassonne, 8e Maubeuge, 9e Niort, 10e Dôle, 11e Carcassonne.

Lanciers: 1er (dit de Nemours) à Moulins, 2e Vienne, 3e Provins, 4e Tours, 5e Cambrai, 6e (dit d'Orléans) Wissembourg, 7e Sarreguemines, 8e Vendôme.

Hussards: 1er à Poitiers, 2e Versailles, 3e Joigny, 4e Fontainebleau, 5e Chartres, 6e Tarbes.

Artillerie. — 1er à Strasbourg, 2e Vincennes, 3e La Fère, 4e Douai, 5e Rennes, 6e Lyon, 7e Bourges, 8e Metz, 9e Valence, 10e Metz, 11e Strasbourg, 12e Besançon, 13e et 14e Toul.

Il résulte de ce tableau officiel que la capitale loge présentement 12 régiments et que 23 autres sont casernés dans sa banlieue et dans les villes environnantes dans un rayon de vingt lieues;

Que la ville de Lyon est gardée par sept régiments d'infanterie, cavalerie et artillerie;

Que Strasbourg est gardé par trois régiments dont un de cavalerie;

Que huit régiments d'infanterie continuent de demeurer l'arme au bras devant les Pyrénées;

Enfin que neuf régiments d'infanterie sont en Afrique et la moitié d'un en Italie.

Bulletin Judiciaire.

JURIDICTION CRIMINELLE.

M. le président: Phalambot, vous êtes prévenu d'avoir, étant en état d'ivresse, battu votre femme et insulté les agents de la force publique qui voulaient vous en empêcher.

Phalambot: Je n'ai qu'une douzaine de mots à vous répondre: Je suis-je-t-il dans un pays libre, oui ou pas?

M. le président: Cela n'a rien de commun avec le fait qui vous est reproché.

Phalambot: Ah ben! par exemple! qu'est-ce qu'a le droit de se mêler de ma boisson, puisque j'ai payé tout le vin bu, comme dit la chanson?

M. le président: Vous avez bien fait de payer, mais vous avez eu le tort d'insulter la garde et de battre votre femme.

Phalambot: Comment! on n'a pas le droit de battre sa femme, à présent?

M. le président: On n'en a jamais eu le droit.

Phalambot: Je vous fais bien excuse... Comme dit Montesquieu, on peut battre sa femme, pourvu qu'on ne l'assomme pas.

M. le président: Nous allons entendre les témoins.

Un garde municipal: En passant, avec un camarade, dans le faubourg du Temple, vers minuit, j'aperçus dans l'ombre comme quelqu'un par terre, et un autre quelqu'un qui tapait dessus. Je m'approche, et je vois cet individu qui s'occupait à assommer une femme. « Dites donc, dites donc, que je lui dis, qu'est-ce que vous faites là? — Vous voyez bien, qu'il me dit, je m'explique avec mon épouse. — Comment! que je lui réplique, vous vous expliquez? V'là tout d'même une drôle d'explication! — Qu'est-ce que ça vous f...? qu'il me répond. » Moi, je vis tout de suite qu'il était en ribote; alors, au lieu de perdre mon temps à causer avec lui, je me mis en mesure d'entraîner cet homme qui tapait toujours en me parlant....

dit le prince avec une noble résignation; nous avons fait trop de mal ici pour pouvoir nous offenser qu'on nous maltraite (1).

Puis se tournant vers Francesco: — Jeune homme, reprit le roi, engage-toi par serment à ne rien tenter à l'avenir contre les Français, et je t'accorde la vie, je te rends la liberté.

— Par la ceinture de la Vierge! répondit le fier jeune homme en redressant la tête, il n'est pas un Espagnol qui accepte cette condition. Si tu me laisses la vie, je te tuerai.

Joseph Bonaparte fut donc, à regret, forcé d'ordonner la mort de Francesco. Toutefois il ne voulut point qu'on donnât à cette mort de la publicité. Les habitants de Madrid avaient déchargé leurs armes, mais ils ne s'en étaient pas dessaisis; et nul doute que l'exécution publique d'un Espagnol n'eût été la cause d'une nouvelle collision. Il fut convenu que l'exécution aurait lieu à huis clos, le lendemain matin, dans l'intérieur même du palais.

IV.

Six heures du matin venait de sonner à l'Escorial; une jeune fille pâle, les vêtements en désordre, et qui semblait brisée de fatigue et de douleur, traversa Madrid, depuis le couvent de San-Lorenzo jusqu'à ce qu'elle eût atteint les portes crénelées du Buen-Retiro (2). L'officier de garde fut touché de compassion en voyant l'air égaré de la jeune fille, et quoiqu'elle n'eût pas de lettre d'audience, et que ce palais, converti depuis peu en forteresse, ne laissât pénétrer habituellement dans ses murs que les affidés de Joseph et les deux ou trois Espagnols d'illustre naissance qui se prostituèrent aux goûts voluptueux du frère de Napoléon, il n'eut pas le courage de lui en interdire l'entrée. Peut-être aussi pensa-t-il que belle et jeune comme l'était cette femme, que nos lecteurs ont sans doute reconnue, Joseph Bonaparte ne pourrait que le féliciter plus tard d'avoir violé sa consigne. Mais à peine la jeune Espa-

(1) Deux mois après, Joseph Bonaparte s'enfuit de Madrid sous le prétexte que l'armée française allait prendre des quartiers de rafraichissement, afin de respirer un air plus doux et de boire de meilleures eaux. (Voir le Moniteur.)

(2) Les Français avaient métamorphosé la maison de plaisance de Ferdinand VI en une citadelle formidable défendue par cent pièces d'artillerie presque toutes pointées sur la ville.

Mais, impossible, il tenait ferme, et son bras allait comme une machine à vapeur. Alors j'appelai mon camarade, et, à nous deux, nous sommes venus à bout de notre homme qui, à ce qu'il paraît, n'avait pas encore passé toute sa colère, car il nous a abîmés de sottises.

M. le président: Quelles sont ces sottises?

Le garde municipal: Des bêtises... Bobèches, soldats de pain d'épice.

Phalambot: Pourquoi que vous veniez-vous entremêler dans les affaires de mon ménage?

Le garde municipal: Fallait peut-être vous la laisser tuer, cette pauvre femme!

Phalambot: C'te pauvre femme!... Dites un peu voir à ces Messieurs si elle n'était pas dans le vin jusqu'à la mort, c'te pauvre femme?

M. le président: La femme Phalambot était-elle en état d'ivresse?

Le garde municipal: Oh! ça c'est vrai... car elle n'a rien senti des coups que son mari lui donnait, et cependant ils étaient immenses à casser la tête du cheval de Henri IV.

Phalambot: Une femme qui boit!... est-ce dégoûtant!... Je lui en faisais des reproches pour lui faire voir mon mécontentement.

Le garde municipal: Il appelait cela des explications, et aujourd'hui il dit que c'étaient des reproches... Vous avez une drôle de façon de voir les choses, camarade.

M. le président: Si votre femme s'enivre, c'est probablement vous qui lui en avez donné l'exemple.

Phalambot: Ah! ouiche!... ben du contraire... Chaque fois que j'prévois que je me pocharderai, je lui dis comme ça le matin: « Marie, reste à la maison, et prépare-moi de la soupe à l'oignon... y aura ce soir un peu d'tabac, comme dit la chanson... » Au lieu de ça, je la trouve lichant de l'eau d'ase (de l'eau-de-vie) avec la voisine, comme deux amours d'éponges qu'elles sont... Vous comprenez bien que si on se soule tous les deux dans un ménage, n'y a pas moyen que les affaires marchent... y a deux enfants en nourrice.

M. le président: Vous avez deux enfants en nourrice, et au lieu de travailler, vous vous enivrez; et vous voulez que votre femme élève vos enfants... Votre conduite est honteuse.

Phalambot: Je travaille la semaine... mais on peut bien se rafraichir un peu le dimanche.

M. le président: Mais ce jour-là c'était un jeudi.

Phalambot: Ça se peut bien.

M. le président: Quel est votre état?

Phalambot: Tonnelier... Vous comprenez bien qu'on ne peut pas se trouver toute la journée en tête-à-tête avec des tonneaux sans que ça vous donne des idées.

Le tribunal condamne Phalambot à 15 jours de prison et à 20 fr. d'amende.

Phalambot: La prison, faudra ben... mais l'amende, enfoncé le gouvernement, vu que je n'ai qu'un sou, comme dit la chanson, ou Montesquieu; mais c'est la même chose.

... Et si je veux être battue! (MOLIÈRE.) Le 21 juillet, vers les quatre heures de l'après-midi, il y avait beaucoup de bruit dans la rue Saint-Eloy; ce n'est pas merveille, cette vilaine rue est la dernière truanderie du vieux Paris: c'est là que se sont réfugiées toutes les lèpres de la Cité; forçats libérés ou non, mendians, filles du dernier étage, saltimbanques, souteneurs, rien n'y manque. Tous ces braves gens-là se sont campés vis-à-vis le palais de dame Justice, apparemment pour qu'elle ait moins loin à les chercher quand il lui prend fantaisie à régler ses comptes avec eux.

Mais, le 21 juillet, vers les quatre heures du soir, le bruit qui se faisait dans la rue Saint-Eloy était d'une nature extraordinaire et tout à fait exceptionnelle; la rue était pleine de monde, et il y avait du monde à toutes les croisées. Tous les yeux étaient tournés vers une fenêtre au quatrième, no 29. Qu'est-ce qu'on y voyait donc à cette fenêtre? On y voyait les jambes et les cuisses d'une vieille femme dont la partie médiale et postérieure était heureusement retenue par une gouttière, d'une vieille femme qu'un vieil homme court et rond, entièrement nu, tenait par les cheveux et menaçait à chaque instant de précipiter dans l'abîme.

C'était un effrayant spectacle, aussi y avait-il des cris de terreur et de pitié. La dame Marescat entr'entra, qui demeura positivement vis-à-vis, adressa la parole au gros homme nu, le sieur Godefroy, cinquante-six ans, tailleur, le suppliant de ne point exécuter sa menace et de retirer à lui sa malheureuse concubine. Grand fut l'étonnement de la dame Marescat et de tous les voisins d'entendre la femme placée dans cette position extra-critique, la fille Dumouchel, cinquante-deux ans, marchande de chiffons, s'écrier: « Qu'est-ce que ça vous f...? Ça

gnole avait-elle fait quelques pas dans la cour du palais, qu'un peloton de soldats la traversa. Placé au centre de la ligne entre deux haies de grenadiers, Francesco marchait la tête fière et les bras croisés. Inezilla reconnut son amant. Palpitante, les cheveux éparés, elle se précipita à genoux devant les Français, qui s'arrêtèrent émus à l'aspect de cette inexprimable douleur.

— Oh! pardon, pardon, Francesco! s'écria l'Espagnole, en écartant les boucles noires de sa chevelure, qui lui cachaient en partie le visage, et en étendant ses bras suppliants vers le condamné. Je suis une misérable, une infâme; mais je n'ai pas cessé un instant de t'aimer. J'ai été odieusement trompée. On t'a dit mort, et la violence seule m'a faite infidèle!

Et se tournant brusquement vers les soldats: — Oh! monsieur, dit-elle à l'officier, en unissant ses deux mains devant lui, différez cette horrible exécution. Au nom de Dieu! au nom de votre mère! que je voie le roi!

— C'est impossible, madame, répondit l'officier en faisant signe aux soldats d'éloigner Inezilla.

— Vous n'êtes pas des hommes; vous êtes des tigres, et vous serez maudits de Dieu comme vous l'êtes de moi! s'écria l'Espagnole au désespoir, en se débattant avec fureur entre les mains des Français.

Puis, voyant le peloton s'éloigner, elle s'élança après son amant, et enlaçant son corps dans ses deux bras:

— Nous mourrons ensemble! s'écria-t-elle d'une voix hale-tante. Pardonne-moi, Francesco, dis-moi que tu ne conserves ni haine ni colère pour moi.

Le jeune homme la regarda tristement: — Ni haine ni colère, dit-il. Vous, ajouta-t-il en se tournant vers les soldats, faites votre métier. Vive l'Espagne!

V.

Nous ignorons absolument ce que devint la jeune Espagnole. Quant à l'officier, il ne mourut pas de ses blessures. Quelques mois après les incidents que nous avons rapportés, il gagna les épaulettes de chef d'escadron au second siège de Saragosse, et il fut promu, après 1830, au grade de colonel dans un régiment de cavalerie que nous nous abstiendrons de désigner.

Aujourd'hui il se reproche amèrement ce qu'il nomme les fautes de sa jeunesse; et c'est de lui-même que nous tenons cette triste histoire. (Bon Sens.)

ne vous regarde pas, mêlez-vous de vos affaires. J' n'ai que ce que j' mérite... Il ne m'en donne pas assez, j' veux qu'il me tue, moi; c'est mon idée. »

Le marchand de vin, principal locataire de la maison, M. Auguste, un fort bel homme, ma foi, se précipita dans l'appartement; mais à peine se réjouissait-il d'avoir arraché la fille Dumouchel des mains de son bourreau, qu'elle se réunit à celui-ci pour payer d'une grêle de coups de pieds et de coups de poings son intervention bienveillante. O Molière! tu as peint la nature jusque dans tes charges sublimes!

Heureusement pour ce brave M. Auguste, M. le commissaire arriva escorté de la garde, et Godefroy, que les municipaux aidèrent à s'habiller, fut conduit en prison en dépit des larmes et des sanglots avinés de son indulgente amante.

Aujourd'hui, à l'audience correctionnelle, la fille Dumouchel persiste dans son inconcevable système de mansuétude et de pardon. A l'en croire, elle a eu tous les torts; elle ne devait pas ostiner son mari, puisqu'elle le voyait dans la boisson; il a très-bien fait de la battre, il aurait très-bien fait de la tuer. Mais il n'y a pas songé un seul instant, ce cher ange; c'est elle qui a voulu se jeter par la fenêtre pour lui faire de la peine, et c'est lui qui l'a retenue, c'est lui qui lui a sauvé la vie.

M. le président: Je vous ferai observer que quand une personne veut se jeter par la fenêtre, c'est la tête qui s'avance d'abord dans la rue et non les pieds.

— Si c'est ma manière à moi par les pieds, ça ne regarde personne.

— Cela regarde singulièrement la justice. Vous n'avez pas le droit dans vos dégoûtantes querelles de jeter l'effroi dans tout un quartier.

— Qu'est-ce qui se plaint? M. Auguste...? c'est une vindicte, parce que notre chambre n'est que de 50 fr. et qu'il veut la mettre à 60. La Marescat et ses ouvrières...? c'est des hégueules..., parce que mon pauvre homme était nu..., voilà-t-il pas!

Le tribunal condamne Godefroy à trois mois de prison pour coups et violences envers la fille Dumouchel. Ce jugement, qui la venge malgré elle, lui fait pousser des gémissements tellement bruyants qu'on est obligé de la jeter dehors.

Le 27 juillet dernier, vers midi, le sieur Jouvensy, fruitier, rue de Bièvre, n° 30, descendait deux melons à la cave pour qu'ils s'y tinsent plus frais. L'intention était bonne sans doute, mais l'événement répondit bien peu, et voici comme. L'escalier que descendait le sieur Jouvensy s'appuyait sur la voûte des fosses d'aisances, et cette voûte s'étant affaissée tout-à-coup, l'honnête fruitier se trouva à la nage dans un semi-liquide qui n'avait rien d'agréable. Ce qu'il advint des deux melons, je ne sais; mais aujourd'hui le sieur Jouvensy, bien lavé, bien débarbouillé, passé au chlore de la tête aux pieds, venait à la 6e chambre réclamer contre le sieur Dury, son propriétaire, la somme de 800 fr., à titre de dommages-intérêts à cause du petit baptême par immersion que celui-ci lui avait procuré.

Le tribunal a condamné le sieur Dury à 16 fr. d'amende et 300 francs de dommages-intérêts... En vérité, tout n'est pas roses.

Extérieur.

ESPAGNE.—On assure que le siège de St-Jean-de-las-Abadessas a été levé par les carlistes, après un combat où le brigadier Ayerbe les a mis en déroute.

— Le marquis de Sentmanaz, le baron de Peramola, don Manuel Milla, chanoine de Tarragone, et le marquis de Villapalma, tous membres de la junte royale supérieure de Catalogne, sont arrivés à Berga où la junte carliste est installée.

— Voici ce qu'on lit dans un journal royaliste: « Perpignan, 24 août.

» Les Anglais sont pour ainsi dire maîtres de Barcelone. Le général Pastor a reçu l'ordre du gouvernement de Madrid de livrer aux Anglais le fort de Las Tarazanas qui commande le port de Barcelone et une grande partie de la ville. L'amiral anglais a mis une garnison dans ce fort où il ne reste plus un seul soldat espagnol. L'escadre, qui s'étend du golfe de Rosas jusqu'à Alicante, est très forte et a, dit-on, plus de six mille soldats de débarquement. La seule station de Barcelone se compose de cinq vaisseaux de ligne de premier rang, sans compter plusieurs autres bâtiments de moindre grandeur. »

— Les bandes carlistes qui bloquent la Seu d'Urgel sont celles de Ros de Erolez, Bep del Oli, et Camas Cruas. Leurs cinq bataillons excèdent un effectif de 2,000 hommes.

— Muchacho est prisonnier à Solsona; sa cause est instruite avec une grande activité. Il est prévenu d'avoir trahi dans l'affaire de Capsacosta où l'on voulait barrer le passage du baron de Meer.

— Les dernières nouvelles des bords de l'Ebre annoncent que les factieux avaient pour tactique d'attirer les forces d'Oraa de ce côté afin de ménager le passage de don Carlos sur un autre point. Oraa, décidé à poursuivre à outrance le prétendant, a détaché Rogueras contre Cabrera. Il veut anéantir lui-même les hordes de don Carlos.

— Un rapport du brigadier Ayerbe, daté de Garcia 9 août, rend compte d'une affaire très-chaude qui a eu lieu entre sa division et 3,000 fantassins et 1,000 cavaliers carlistes dans les environs de la Figuera. Le brigadier a perdu dans ce combat achemné 7 morts; il y a eu 19 blessés gravement et 18 légèrement. La perte de l'ennemi, d'après ses calculs, a dû être de 60 morts et 160 blessés.

SICILE. — On assurait aujourd'hui à la Bourse que des nouvelles satisfaisantes étaient arrivées de Naples et de Sicile, et que, momentanément du moins, les événements de ce pays ne fourniraient plus de prétexte aux velléités d'intervention de l'Autriche. On ajoutait que Syracuse avait fait sa soumission comme Palerme et Messine, et que la mission sanglante de Del Caretto était terminée. La Gazette d'Augsbourg, arrivée aujourd'hui, n'a point de nouvelles si fraîches ni si rassurantes; il faut espérer qu'elles seront confirmées. Voici en attendant celles que publie cette feuille sous la date de Palerme, 10 août: « Le choléra est à peu près éteint en cette ville, mais il n'en exerce qu'avec plus de fureur ses ravages dans l'intérieur de notre île. Les troubles populaires ne sont pas non plus calmés dans ce pays, et nous nous trouvons ainsi cernés de toutes parts, avec nos communications interceptées, ce qui nous porte de grands dommages. Notre autorité sanitaire a de plus pris la singulière résolution d'exclure de nouveau de notre port tous les navires venant de Gênes, parce que le choléra s'était manifesté en cette ville, tandis que ceux de Naples, où la maladie règne toujours et avec plus de violence qu'ici, sont librement admis. Que penser de pareilles ordonnances? Ne dirait-on pas qu'on trouve une jouissance particulière à nous opprimer? »

— La Gazette d'Augsbourg contient ce qui suit, sous la date de Naples, 12 août: « Pendant la nuit d'avant-hier, il y eut une petite émeute dans la prison de la Vicaria, où des criminels de toute espèce, grands et petits, sont incarcérés; mais ce mouvement fut bientôt comprimé. On a donc été fort surpris d'apprendre que, depuis, dix des criminels les plus strictement surveillés, presque tous condamnés une et même plusieurs fois à mort (car depuis l'avènement du roi actuel, il n'y a eu qu'une seule sentence capitale d'exécutée et qui frappait un soldat), étaient disparus de leurs cellules. Leurs fers avaient été limés, ainsi que les barreaux des fenêtres par lesquelles ils se sont échappés, et qui se trouvent cependant au troisième étage de l'édifice. La police fait d'actives recherches, et il faut espérer qu'elle parviendra à faire ressaisir de ces hommes dangereux. »

— Nous lisons dans l'Helvétie les informations ci-après: « La Gazette universelle suisse dément la nouvelle que l'ordre ait été donné aux officiers des régiments suisses de retourner à leur poste; elle en tire la conclusion que les bruits de révolte dans le royaume des Deux-Siciles sont dénués de fondement, et que les bandits siciliens et les bourquinistes se trouvent dans les mains de la justice. Elle apprend aussi que les Suisses sont animés du meilleur esprit, occupent les forts qui commandent Naples et sont tout disposés à faire le coup de feu en faveur de l'absolutisme. Le régiment bernois, dont la caserne est entourée de rues étroites, se trouverait dans une position critique s'il venait à l'idée des Napolitains d'élever des barricades. »

— La Gazette privilégiée de Milan donne, sous la date de Naples, le 12, des détails qui accréditent les nouvelles répandues aujourd'hui à la Bourse. Les voici: « Le général Del Caretto, commandant en chef les troupes en Sicile, après avoir été très-bien accueilli à Catane, s'est porté sur Syracuse où la tranquillité se trouve complètement rétablie. Toutes les espérances des malveillants, tous les moyens qu'ils ont employés, n'ont eu d'autre résultat que de fournir aux troupes l'occasion de manifester de nouveau leur fidélité, et aux habitants de prouver combien leur attachement au gouvernement est à l'épreuve de toutes les séductions. Le nombre de ceux qui se sont momentanément laissés entraîner à troubler l'ordre public est très-petit et tout-à-fait insignifiant. »

— On lit dans la España, à propos de l'insurrection militaire de Miranda del Ebro dont nous avons parlé dans notre dernier numéro: « Une nouvelle insurrection militaire a éclaté à Miranda de

l'Ebre. Une seconde fois les soldats ont dirigé leurs armes contre le général qui les commandait et ils l'ont sacrifié à leur ami de l'ordre et de la discipline, est mort victime de ses nobles devoirs. »

» L'origine de ces déplorables événements est toujours la même; la division accusait le général de retenir indûment la solde de l'arrière; il avait reçu en effet des lettres de confiance mais ces lettres avaient été protestées!... Quelles grandes limites ne devons-nous pas au système de déception! »

D'après des lettres de Logroño du 16, une insurrection éclatée à Miranda sur l'Ebre. Le général Escalera, son aide-de-camp, trois officiers et un sous-officier qui l'accompagnait ont été tués au moment où le général rentrait chez lui pour avoir pu apaiser l'insurrection. Les mutins faisaient entendre les cris de: *Vivent la reine, la liberté et la constitution!* Le nement la relation exacte de ce qui vient de se passer.

AVIS.

Le nommé Payre (Joseph), étant dans l'enfance, a disparu, dans le mois de juillet dernier, de son domicile à St-Genis-Terre-Noire, canton de Rivage-de-Gier (Loire); l'on croit qu'il s'est rendu dans le département du Rhône. — SIGNALEMENT: Agé de 62 ans, taille d'un mètre 60 centimètres, visage ovale, nez gros, cheveux longs, chapeau rond et rabattu. — VÊTEMENTS: Une veste ronde en mauvais état.

— Le nommé Bonnard (Armand), apprenti menuisier chez le sieur Lafond, rue de l'Abbaye-d'Ainay, a disparu de chez son maître le 1er août 1837, entre dix et onze heures du matin. — SIGNALEMENT: Agé de 16 ans, taille de 5 pieds un pouce, cheveux châtain-brun, sourcils noirs, yeux bleus, nez un peu large, bouche moyenne, menton rond, visage teint clair. — VÊTEMENTS: Un pantalon drap noir, gilet vert, bonnet de jon noir, souliers neufs.

— Le nommé Malcrosse (Léopold) a disparu le 9 août 1837 du domicile de son père, ouvrier en soie, rue de la Reine, n° 51. — SIGNALEMENT: Agé de 14 ans, taille petite pour son âge, cheveux châtain-clair, nez découvert, yeux rous, menton à fossette, visage plein. — VÊTEMENTS: Un pantalon noir déchiré aux genoux, veste grise, mauvais souliers aux pieds.

— Le nommé Crozet (Félix) a disparu le 10 août 1837, à quatre heures du soir, de chez sa mère, repasseuse, demeurant à Lyon, rue de la Grande-Croix, n° 25. — SIGNALEMENT: Agé de 12 ans et demi, taille ordinaire, cheveux noirs, menton rond, visage rond, fortement gravé de petite-vérole. — VÊTEMENTS: Une petite veste de chasse en drap bleu, une cravate-foulard, chemise de toile, souliers lacés, bas de fil gris.

— Le nommé Chenevière (Claude-Marie) a disparu le 15 août 1837 domicile de son père, ouvrier en soie, montée des Capucins, n° 10. — SIGNALEMENT: Agé de 12 ans, taille d'un mètre 50 centimètres, cheveux noirs, menton rond, nez épilé, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint brun. — VÊTEMENTS: Une veste de velours coton foncé, pantalon en drap couleur olive foncée; chemise de toile sans marque, cravate d'étole gris-clair, souliers lacés en peau, bas de coton noir.

En cas de renseignements, les adresser à la préfecture du Rhône, division de la police.

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 1er septembre 1837. — Quatrième représentation de Mlle Falcon. 1° FERNAND CORTEZ, grand-opéra. — 2° Le 2e acte de GUILLAUME TELL, grand-opéra. — On commencera à sept heures.

GYMNASE-LYONNAIS.

Jeudi 31 août 1837. — Premier début de M. Verdellat dans l'emploi comiques. — 1° L'ÉTUDIANT ET LA GRANDE DAME, vaud. — 2° Le CHATELAIN VAUD. — 3° UNE PASSION, vaud. — On commencera à six heures 1/2.

Bourse de Paris du 29 août 1837.

Table with 5 columns of financial data: Cinq pour cent, fin courant, Quatre pour cent, Froid pour cent, fin courant, Rentes de Naples, Actions de la Banque, Caisse hypothécaire, Quatre Canaux, Emprunt d'Haïti.

ANÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(3052) Le dimanche trois septembre mil huit cent trente-sept, à midi, en la commune de Couzon au Mont-d'Or, sur la place, il sera procédé à la vente d'objets saisis, consistant en bandes de cuir, baudriers mâles à la raie, diverses peaux, souliers neufs pour homme et femme, plusieurs coupes, mouchoirs de poche et de cou en cotonne, et autres objets.

(3053) Le samedi deux septembre mil huit cent trente-sept, à neuf heures du matin, dans le domicile du sieur Didon, veloutier, situé à Lyon, côte et couvent des Carmélites, il sera procédé à la vente aux enchères des effets mobiliers saisis à son préjudice, lesquels consistent en huit métiers propres à la fabrication du velours, un beau poêle fonte de Guyon frères, ustensiles de fabrique, lits garnis, garde-robe, commodes, garde-manger, chaises, lampes, batterie de cuisine, et autres objets. PARCEINT.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A compter du 1er octobre 1837, l'étude de M. Casati, notaire, sera rue Lafont, n° 2. (2983)

ANNONCES DIVERSES.

A LOUER. — Chambre garnie parquetée, avec alcove fermée, cours Lafayette, près le pont, maison Reydellet, au 2e étage. — Prix: 20 fr. — S'adresser au portier.

On désirerait trouver un grand magasin pour l'établissement d'un beau café, dont la situation serait rue Basse-Grenette, rue Trois-Carreaux, rue de la Fromagerie ou place du Plâtre. S'adresser au bureau du Censeur. (3016)

(3024) HOTEL DE MARSEILLE, Tenu par J. Martinon, à Perrache. A l'arrivée et au départ des bateaux à vapeur sur le Rhône, on trouvera toujours des appartements bien disposés.

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE

COMPOSÉ,

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répété, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales, et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Dépôt à Lyon, chez Vernet, place des Terreaux, n° 13; Saint-Etienne, M. Garnier-Martinot; à Roanne, M. Mercier, rue Royale; à Maçon, M. Lacroix; à Grenoble, M. Ricard; à Valence, M. Mottet. (1876)

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 1er novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du SIROP DE JOHNSON. Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. 1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville. Au dépôt chez MM les pharmaciens Vernet, à Lyon, place des Terreaux; Simon, à Vaise; Blanc, à la Guillotière; Champin, à Fontaines; Micol, à Saint-Genis-Laval; Brian, à Saint-Symphorien; Morion, à Villefranche; Forest, à Beaujeu; Michel, à Tarare; Cuillerot, à Amplepuis. (1343)

GUÉRISON DES Maladies Secrètes. NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang. Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné. Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales. PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT. Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2886)